

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Finances, Budget, patrimoine et administration générale

■ Séance du 17 Décembre 2020

17097

■ Approbation de la revalorisation et de l'affectation de l'opération d'investissement relative à la requalification du Cours Lieutaud à Marseille (1er et 6ème arrondissements).

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Par délibération FAG 032-1312/16/CM du 15 décembre 2016 du Conseil de la Métropole a été approuvé la création de l'opération d'investissement de l'opération d'investissement relative à la requalification du Cours Lieutaud à Marseille (1er et 6ème arrondissements).

Le Cours Lieutaud forme, avec le boulevard Garibaldi, un axe majeur du centre-ville de Marseille, reliant, du nord au sud, la Canebière au boulevard Baille.

Les multiples dysfonctionnements constatés (saturation automobile, inconfort des cheminements piétons, stationnement anarchique), ont mis en évidence la nécessité d'une requalification de l'axe avec les objectifs suivants :

- Assurer un écoulement satisfaisant de la circulation par une réduction du profil de voirie, rendu possible par la mise en service de la rocade L2, intégrant un traitement qualitatif des deux grands carrefours intermédiaires (Cours Julien et boulevards Thurner et Salvator) ;
- Créer un alignement d'arbres sur chaque rive ;
- Offrir des itinéraires continus pour les modes doux et des cheminements piétons plus confortables ;
- Organiser un stationnement unilatéral rationnel, intégrant des aires de livraison et des emplacements pour les deux roues ;
- Mettre en valeur le patrimoine bâti remarquable, notamment par un projet de mise en lumière.

Par délibération VOI 003-2844/17/CM du 19 octobre 2017, le Conseil de la Métropole a approuvé la affectation de l'opération d'investissement relative à la requalification du Cours Lieutaud à Marseille (1er et 6ème arrondissements), pour un montant de 16M€ TTC.

A l'occasion des travaux qui se déroulent en deux tranches, plusieurs éléments imprévus sont intervenus :

- La nécessité de reprise des travaux concessionnaires ;

- La découverte de réseaux non répertoriés lors des études (réseaux RTE, ouvrage de la SERAM) qui ont conduit à des dévoiements de réseaux non prévus initialement ;
- Les sécurisations des espaces publics : mise en œuvre de mobiliers urbains supplémentaires (potelets renforcés, borne de sécurité) demandés par la Préfecture de Police pour sécuriser les accès ;
- La création d'un réseau de stationnement intelligent à la demande de la Ville de Marseille.

L'ensemble de ces éléments nécessitent des travaux supplémentaires importants, notamment ceux liés aux réseaux sur la première section (bd Baille/rue Dieudé) nécessitant dès lors une augmentation des coûts des travaux et de maîtrise d'œuvre.

Le montant de la revalorisation nécessaire pour terminer l'opération a été estimé à 500 000 euros TTC.

Il est donc proposé la revalorisation et l'affectation de l'opération d'Investissement relative à la requalification du Cours Lieutaud à Marseille (1er et 6ème arrondissements), pour un montant de 500 000 euros TTC.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération FAG 032-1312/16/CM du 15 décembre 2016 du Conseil de la Métropole approuvant la création de l'opération d'investissement de l'opération d'investissement relative à la requalification du Cours Lieutaud à Marseille (1er et 6ème arrondissements) ;
- La délibération VOI 003-2844/17/CM du 19 octobre 2017, du Conseil de la Métropole approuvant l'affectation de l'opération d'investissement relative à la requalification du Cours Lieutaud à Marseille (1er et 6ème arrondissements).
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille Provence du 15 décembre 2020.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la revalorisation et à l'affectation de l'opération d'Investissement relative à la requalification du Cours Lieutaud à Marseille (1er et 6ème arrondissements), pour un montant de 500 000 euros TTC ;
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'actualiser les crédits de paiement y afférents.

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE-PROVENCE

APPROBATION DE LA CREATION ET DE L'AFFECTATION DE L'OPERATION D'INVESTISSEMENT RELATIVE A LA REQUALIFICATION DU COURS LIEUTAUD A MARSEILLE (1^{er} et 6^{ème} arrondissements).

Par délibération FAG 032-1312/16/CM du 15 décembre 2016 du Conseil de la Métropole a été approuvé la création de l'opération d'investissement de l'opération d'investissement relative à la requalification du Cours Lieutaud à Marseille (1^{er} et 6^{ème} arrondissements).

Le Cours Lieutaud forme, avec le boulevard Garibaldi, un axe majeur du centre-ville de Marseille, reliant, du nord au sud, la Canebière au boulevard Baille

Par délibération VOI 003-2844/17/CM du 19 octobre 2017, le Conseil de la Métropole a approuvé l'affectation de l'opération d'investissement relative à la requalification du Cours Lieutaud à Marseille (1^{er} et 6^{ème} arrondissements).

Pendant les travaux qui se déroulent en deux tranches, plusieurs éléments imprévus sont intervenus :

- La nécessité de reprise des travaux concessionnaires ;
- La découverte de réseaux non répertoriés lors des études (réseaux RTE, ouvrage de la SERAM) qui ont conduit à des dévoiements de réseaux non prévus initialement ;
- Sécurisation des espaces publics : mise en œuvre de mobiliers urbains supplémentaires (potelets renforcés, borne de sécurité) demandés par la Préfecture de Police pour sécuriser les accès ;
- La création d'un réseau de stationnement intelligent à la demande de la Ville de Marseille.

L'ensemble de ces éléments nécessitent des travaux supplémentaires importants, notamment ceux liés aux réseaux sur la première section (bd Baille/rue Dieudé) nécessitant dès lors une augmentation des coûts des travaux et de maîtrise d'œuvre.

Le montant de la revalorisation nécessaire pour terminer l'opération a été estimé à 500 000 euros.